

IDENTIFICATION

Secteur d'intervention	Chantier	Superficie (ha)
23604-70TA-ROBE	SAINT-ROBERT_3	2,27
23604-7000-ROBE	SAINT-ROBERT_3	10,66
Total :		12,93

No prescription	05151-23604
Version	
Unité compilation	23604
Territoire	05151
Provenance	MERIS_SIM

DIAGNOSTIC

Description dendrométrique

Année d'inventaire

2023

Description	TOTAL	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
Vol marchand brut (m3/ha)	166.72	69.97			31.69	32.13	32.93			
DHP moyen (cm)	17.8	16.7			17.9	21.8	18.3			
Volume tige (dm3)	148.8	119.4			157.7	234.4	168.1			
ST (m2/ha)	28.43	12.88			5.11	5.11	5.33			
CF (m2/ha)	19.1	5.99			4.22	4.22	4.67			
CFC (m2/ha)	15.55	6.66			2.89	4	2			
Nbr tiges/ha	1120.1	586.2			200.9	137.1	195.9			
Nb semenciers	156.6	29.1			60.7	46.9	19.9			

Régénération

Essences	Dénombrement (tig/ha)		Coefficient de distribution (%)		
	Basse régénération	Gaules	Basse régénération	Gaules	Total
BOJ	0	0	3,3	7,7	11,1
BOP	0	0	1,1	1,1	2,2
ERS	0	0	17,7	4,4	20
FRN	0	0	0	1,1	1,1
SAB	0	0	3,3	7,7	11,1

Remarques

Faire un traitement adapté à la forêt qui favorisera l'implantation du Boj et de l'Epr.
Coupe avec trouée dans les parties les plus résineuses et la bétulaie blanche.
Éclaircie dans la matrice résiduelle avec martelage

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Traitement prescrit	CPI_TA	Composition visée	BOJRT
Patron de récolte	TA	Année d'intervention	20242025
Mode d'application		Gradient d'intensité	De base
Code RATF	CPITA		

Numéro de la directive de martelage

Scénario prévu DB-CPI_RL3-S

Volume brut récolté estimé (m3/ha) :	Total	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
	62.14	30.32			20.23	8.6	2.99			

Critère à respecter

Prélèvement - cible

%	
40,00	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
11,37	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
17,06	
Min	Max
0,00	0,00

Prélèvement - CF

%	
S/O	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

Prélèvement - CFC

%	
S/O	
Min	Max
S/O	S/O

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

PRESCRIPTION SYLVICOLE (suite)

Ordre de prélèvement :

Ordre	Essence ou groupe d'essence	Classe de DHP récolté	Diam. min util	Autres (vigueur, etc.)	Remarque
1	TOUS	10 cm +	10 cm+	Voir directives particulières	
2	MARTELAGE			Voir directives particulières	

Modalités de récolte

Nombre de semencier cible :

Cible (ti/ha)	min	max
S/O	S/O	S/O

Caractéristiques des trouées :

Dimension (m2)	min	max
S/O	S/O	S/O
Nombre / ha	min	max
S/O	S/O	S/O

Sentier de débardage :

Sans restriction	S/O			
Espacement (m)	S/O	min	S/O	max S/O
Largeur maximale (m)	S/O	min	S/O	max S/O

Régénération :

Taux de protection (%)	min	S/O	max	S/O
------------------------	-----	-----	-----	-----

Procédé de récolte :

Sans restriction	S/O	Disposition des résidus de façonnage :	Sans restriction	S/O
Bois court	S/O		Sur le terrain	S/O
Tronc entier	S/O		Dans les sentiers	S/O
Arbre entier	S/O		Dans les trouées	S/O
			À la souche	S/O
			En bordure de chemin	S/O

Période de récolte :

<input type="text"/> (début) à <input type="text"/> (fin)	Sans restriction	S/O
---	------------------	-----

Caractéristique des bandes récoltées :

Largeur des bandes entièrement récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Largeur des bandes partiellement récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Largeur des bandes non récoltées (m)	min	S/O	max	S/O
Orientation des bandes	<input type="text"/> S/O			

Autres critères

Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)	Remarque
Blessures	% de ST de tiges blessées	CST2 sur P.É. av.trait	≤ 10%	
Respect de la priorité de récolte	Récolte de la priorité no 1	Inventaire après-coupe (voir devis)	95%	Récolte dans les trouées
Respect des trouées identifiées	Superficies récoltées	PHOTO/RATF	95%	
Respect du martelage	Surface terrière martelée	CST2 sur P.É. av.trait	90 % à 110 %	
Tiges non-prescrites coupées ou renversées	% de tiges coupées ou renversées de dhp 10 à 22 cm	CST2 sur P.É. av.trait	Max. 25 % du nb total des tiges de 10 à 22 cm avant coupe.	

Numéro de VOIC :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Directives particulières relatives aux opérations de récolte et informations additionnelles

- 1- Récolter les trouées identifiées par le MRNF à la prescription (fichier de forme)
- 2- Récolte des arbres martelés dans la matrice résiduelle
- 3- Rubaner les sentiers de débardage pour minimiser les impacts entre les trouées

Maintenir les chicots non dangereux

Remarques

--

RESPECT DES MESURES D'HARMONISATION

L'exécutant doit respecter les mesures d'harmonisation identifiées aux résultats référentialisés R21.0, R42.0 et R176.0

RESPECT DES AUTRES OBJECTIFS

Numéro de mesure	Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Directives : La récolte de bois dans les lisières boisées riveraines non-soustraites à l'aménagement est permise en vertu du décret 741-2023.
Une autorisation de l'unité de gestion est nécessaire pour permettre le calcul des volumes associés à ces superficies.

FICHIERS COMPLÉMENTAIRES

--

ATTESTATION ET SIGNATURE

L'analyse des résultats d'inventaire, ou de toute autre source d'information pertinente, la compilation des données et l'élaboration de la prescription sylvicole, y compris la directive opérationnelle et la directive de martelage, ont été réalisées sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Signature

Nom Permis Date

(À des fins de contraintes informatiques, la signature électronique apparaît au début du présent document)
A également contribué à l'élaboration de ce document, par l'apport de son expertise et de ses résultats

Nom Permis Date

Nom Permis Date

Éléments sous la responsabilité de ce ou ces dernier(s)

--

Cette prescription est valide jusqu'au (AAAA/MM/JJ)